

Article paru dans la Marseillaise du 19 avril 2017

La direction générale des Finances a lancé hier une campagne d'information sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Sous couvert de simplification, la dématérialisation de la collecte s'apparente pour la CGT Finances Publiques à une privatisation du recouvrement.

Le choc de simplification du prélèvement à la source

Impôts

La direction générale des finances a lancé hier une campagne d'information sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Sous couvert de simplification, la dématérialisation de la collecte s'apparente pour la CGT Finances à une privatisation du recouvrement.

Cachez cet impôt que je ne saurais voir. Le PAS: prélèvement à la source pourrait être un véritable tour de passe-passe. Car si sur le papier le principe paraît simple: prélever l'impôt sur le revenu en temps réel et non plus l'année suivante, la réforme qui doit normalement s'appliquer le 1^{er} janvier 2018 et pourrait rentrer dans une période de flou en fonction du résultat des élections, n'a pas fini de cristalliser les doutes et suscite depuis le début la colère des syndicats.

La CGT Finances parle d'usine à gaz. Dans une administration qui perd l'équivalent de 2000 agents chaque année depuis 15 ans, ce choc de simplification s'apparente pour Philippe Laget, co-secrétaire de la CGT Finances dans les Bouches-du-Rhône « à une privatisation du recouvrement de l'impôt ».

L'administration fiscale conti-

nue de préparer la réforme et a lancé hier au siège de la direction générale des finances publiques, à Marseille une grande campagne d'information pour vulgariser auprès des contribuables, les grands changements à venir. Une opération de communication touchera en premier lieu les grosses entreprises et les grandes collectivités locales. « Le prélèvement à la source, c'est une nouveauté pas une révolution », assure Patrick Casabianca, directeur du pôle fiscal. Si la déclaration papier n'est pas supprimée, plus que les autres années, « les contribuables devront faire attention à bien déclarer », prévient-il.

80% des contribuables des Bouches-du-Rhône ont déjà reçu leur déclaration, ils ont jusqu'au 23 mai minuit pour télédéclarer. Une obligation pour tous les usagers équipés d'internet et dont le revenu fiscal de référence 2015 est supérieur à 28000 euros. Cette télé-déclaration constitue la première étape de la mise en œuvre du prélèvement à la source (2018). Les in-

formations concernant l'état civil et le compte bancaire devront y être fiables. Si sur le papier rien ne change, ce n'est qu'en 2018 que la feuille de paie, la retraite, ou les indemnités chômage seront amputées d'un taux neutre ou pas, un choix laissé libre aux contribuables. A l'employeur ensuite de prélever le montant de l'impôt et de le reverser à l'administration.

L'adéquation entre revenus et impôt est une illusion

« C'est l'enjeu pour rester un vrai service public », martèle Patrick Casabianca, qui vante les mérites de procédures simplifiées en quatre clics, pour éviter les files d'attente « inutiles » dans des accueils au public déjà fermés le jeudi et qui le seront certainement aussi le mardi.

« Le prélèvement à la source nous y sommes opposés », répète Philippe Laget. Avec un niveau de recouvrement au plus haut de l'ordre de 98,5%, pas sûr que les patrons fassent mieux que l'administration. « Déjà avec la TVA nous avons rencontré des difficultés obli-

geant l'administration à mettre en place un pôle spécialisé. Ce transfert pourrait faire perdre 20% sur le plan financier », illustre-t-il. Autre crainte pour le syndicaliste, le risque que les patrons englobent l'impôt aux charges sociales et négocient avec le gouvernement pour conserver une partie de ces prélèvements qui pourraient rentrer directement dans leur trésorerie. Une usine à gaz qui va compliquer la vie du salarié qui ne saura plus s'il pourra s'adresser à son patron, sans subir une certaine pression.

« La machine est lancée, mais on peut encore revenir en arrière », affirme le syndicaliste. Toutes les organisations syndicales sont unanimes pour dire « que l'on va droit dans le mur et on ne sait même pas si on va tenir ». Une réforme « diabolique qui donne l'impression d'être indolore mais va produire un véritable choc », prévient Frédérique Laget, qui pense que la priorité aurait dû porter sur la révision de la valeur locative. L'impôt le plus injuste sur Marseille.

Catherine Walgenwitz

REPÈRES

1 159 836

C'est le nombre de contribuables-impôts sur le revenu dans les Bouches-du-Rhône. 516 462 sont imposables. Le produit de l'impôt représente plus de 2 milliards. 118 71 personnes sont soumises à l'ISF dans le département.

Nouveauté 2017

Tous les usagers équipés d'un accès internet, dont le revenu fiscal de référence 2015 est supérieur à 28 000 euros ont obligation de déclarer leur revenu en ligne. C'est la première étape du prélèvement à la source.

2018

Mise en application au 1^{er} janvier 2018, le prélèvement à la source permet d'être plus réactif aux changements de situation soutient Bercy. Cette réactivité existait déjà dans les faits.